

N° A_16_2026

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 4 Fonction publique

Sous-domaine : 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : Arrêté portant nomination par voie de détachement pour effectuer un stage suite promotion interne de Madame MESTRE Elodie née JAUSSAUD rédacteur 20h

Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MONTPELLIER (6 Rue Pitot, 34000 Montpellier) dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

République Française

PAYRA SUR L'HERS

ARRÊTE DU MAIRE

Monsieur le Maire de Payra sur l'Hers,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié avec effet du 01/08/2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,

Vu le Décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié avec effet du 01/08/2012 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu le Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié avec effet du 01/12/2010 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Vu la délibération N° D_15_2026 en date du 16 avril 2026, créant un emploi de Rédacteur,

Vu la déclaration de vacance de poste n° V011260417000630001,

Considérant que Madame MESTRE Elodie est inscrite sur la liste d'aptitude au grade de Rédacteur, en date du 01/03/2026, établie par le Président du Centre de Gestion,

Vu la dernière situation de Madame MESTRE Elodie au 01/11/2025, échelon 5, du grade d'Adjoint administratif principal de 2ème classe, IB / IM = 396 / 374, avec un reliquat de 6 mois et 17 jours,

ARRETE

Article 1 : A compter du 01/06/2026, Madame MESTRE Elodie, née le 13/07/1991, est détachée en qualité de stagiaire au titre de la promotion interne au grade de Rédacteur, pour une durée de 6 mois,

Article 2 : La situation de Madame MESTRE Elodie est établie comme suit à compter du 01/06/2026 :
4ème échelon du grade Rédacteur, IB / IM = 401 / 376, avec un reliquat de 1 an 1 mois 17 jours,

Article 3 : Si Madame MESTRE Elodie n'est pas titularisée en fin de stage, après avis de la Commission Administrative Paritaire, l'intéressée sera réintégrée dans son grade d'origine.

La durée du stage peut être prorogée au maximum d'une durée égale à 2 mois, si l'aptitude professionnelle de l'intéressée est jugée insuffisante pour permettre une titularisation à l'expiration de la période normale de stage.

De même, il peut être mis fin au stage en cas d'insuffisance professionnelle ou de faute disciplinaire.

Article 4 : Madame MESTRE Elodie devra effectuer une formation de professionnalisation de 5 à 10 jours dans les deux ans suivant sa nomination.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, transmis au représentant de l'Etat, au Président du Centre de Gestion, et au comptable de la collectivité.

Fait à PAYRA SUR L'HERS
Le 28 mai 2026

Notifié à l'agent le

Le Maire
Bernard PECH

Date de transmission de l'acte: 28/05/2026
Date de reception de l'AR: 28/05/2026
011-211102751-A_16_2026-AI
A G E D I

Signé par l'agent et Monsieur le Maire Bernard PECH le 28 mai 2026